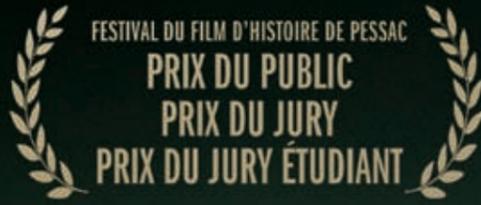


SOPHIE DULAC DISTRIBUTION

P R É S E N T E



LE LABYRINTHE DU SILENCE

UN FILM DE
GIULLIO RICCIARELLI

A U C I N É M A À P A R T I R D U 2 9 A V R I L

■ SYNOPSIS

Allemagne 1958 : un jeune procureur découvre des pièces essentielles permettant l'ouverture d'un procès contre d'anciens SS ayant servi à Auschwitz. Mais il doit faire face à de nombreuses hostilités dans cette Allemagne d'après-guerre. Déterminé, il fera tout pour que les allemands ne fuient pas leur passé.

«Avec le procès d'Auschwitz commença la véritable phase publique d'assimilation du passé. Que le massacre puisse être considéré comme un crime et non pas comme la conséquence d'une guerre horrible menée sur le front de l'Est, était alors une idée étrangère à beaucoup d'Allemands. D'un seul coup, le mal avait un nom, un visage, un âge et une adresse».

Propos de Micha Brumlik, historien à l'institut Fritz Bauer, centre d'information et d'études sur l'Holocauste.
© Publié le 21-01-2005 à 12h30 – LE NOUVEL OBSERVATEUR

LE PROCÈS DE FRANCFORT

Le procès de Francfort, connu sous le nom de Second procès d'Auschwitz, fut constitué d'une série de jugements rendus par la justice allemande dans les années 60. L'instruction concernait le rôle de 22 prévenus dans le cadre de l'Holocauste et particulièrement de leur implication dans le fonctionnement du camp de concentration d'Auschwitz. Le procureur Juif Allemand Fritz Bauer fut l'initiateur de ce procès. En Allemand, on parle généralement du Frankfurter Auschwitz-Prozess pour désigner le premier procès d'une série de six procès intentés devant le tribunal de première instance de Francfort contre des membres du personnel d'Auschwitz.

LES CHIFFRES

La justice allemande met en accusation les exécuteurs d'Auschwitz en vertu du code pénal de 1871.

- 20 mois de procès d'octobre 1963 à août 1965
- 183 jours d'audience
- 360 témoins venant de 19 pays différents dont 211 survivants d'Auschwitz
- Sur plus de 6000 anciens SS ayant servi à Auschwitz, seulement 22 ont comparu sur le banc des accusés. Aucun n'a montré le moindre signe de remords.
- 6 des accusés sont condamnés à la prison à vie pour meurtre ou complicité de meurtre, 11 seront condamnés à un maximum de 14 ans de prison, 3 acquittés par manque de preuve et 2 sont morts avant de comparaître.
- 20 000 personnes assisteront à ce procès très médiatisé.

LE PROCUREUR FRITZ BAUER (1903-1968)

Fritz Bauer, jeune magistrat juif-allemand de la cour de Stuttgart est arrêté par la gestapo en mai 1933 en raison de ses origines juives et de son adhésion au parti social-démocrate allemand. En 1935, Bauer s'exile au Danemark puis en Suède. Il rentre en Allemagne en 1949 après la fondation de la RFA où il sera procureur à la cour de Braunschweig, et participera à la reconstruction du système judiciaire. En 1952, il œuvre à la réhabilitation des auteurs de l'attentat manqué contre Hitler du 20 juillet 1944.

En 1956, il est nommé procureur général à Francfort, fonction qu'il occupera jusqu'à sa mort en 1968. Il redoublera d'efforts pour obtenir justice et compensation aux victimes du régime nazi. En 1958, il réussit l'obtention d'un procès en action collective. Le recueil de nombreuses réclamations individuelles de victimes aboutira au procès dit «d'Auschwitz» de Francfort dont la procédure débuta en 1963. Bauer a également contribué au recueil de renseignements transmis au Mossad en 1957 qui a servi à la capture d'Adolph Eichmann par les services secrets israéliens.

© creative commons

L'histoire du film se déroule dans les années 50, période d'après-guerre durant laquelle les allemands souhaitent oublier le passé et aller de l'avant. Pourtant un jeune procureur va se lancer dans une recherche de vérité et de justice sans concession. Malgré l'opposition sociale et politique, il fera tout pour s'assurer que les allemands affrontent leur passé. C'est ainsi que l'Allemagne deviendra le premier pays au monde à poursuivre en justice ses propres criminels de guerre. À travers la quête de ce héros, cette œuvre nous fait découvrir un chapitre historique peu connu qui a fondamentalement changé le rapport de l'Allemagne vis-à-vis de son passé. C'est un récit captivant de courage, de responsabilité et de lutte pour la justice.

Les scénaristes ont décidé de raconter une histoire fictive tout en incluant des personnalités qui ont réellement existées comme le général Fritz Bauer et le journaliste Thomas Gnielka. Le personnage de Johann Radmann a, pour sa part, été imaginé à partir du parcours des trois procureurs qui ont réellement menés l'enquête à l'époque. Nous avons tenté de diversifier et de développer autant que possible les histoires personnelles et les différents destins des personnages. Afin de décrire les événements historiques aussi fidèlement que possible, les scénaristes ont travaillé avec l'historien Werner Renz de l'institut Fritz Bauer qui a suivi toute la phase d'écriture du scénario. Il s'est ainsi assuré que les auteurs respectent les faits historiques essentiels. Pour travailler son rôle, Alexander Fehling a eu la chance de rencontrer Gerhard Wiese, l'un

des procureurs qui a travaillé sur le premier procès d'Auschwitz dans les années 50.

Ce film questionne sur le sujet de la responsabilité individuelle, toujours d'actualité dans le monde d'aujourd'hui : jusqu'où l'obligation de respecter les instructions doit-elle aller ? Dans quelle mesure les obligations doivent-elles être respectées ? Ces obligations dispensent-elles du devoir d'écouter sa propre conscience ? À quel point devons-nous assumer la responsabilité de nos actes ? À l'époque, pour justifier le procès d'Auschwitz, le Procureur général Fritz Bauer utilisait cette maxime : «personne n'a le droit d'être obéissant» plaidant ainsi que toute personne a le devoir de dire «Non» quand des actes aussi inhumains que ceux demandés par les Nazis sont exigés.

Ce film n'est ni dogmatique ni moralisateur mais soutient l'idée qu'il est nécessaire pour l'Allemagne de faire face à son passé. Néanmoins les autres points de vue sont également exposés comme par exemple celui du procureur Walter Friedberg, qui pose une question légitime : «Est-ce vraiment important que tous les jeunes allemands se demandent si leur père est un meurtrier ?» Ce personnage du film est un bel exemple de la complexité de la situation à cette époque.

Nous avons ainsi souhaité proposer plusieurs pistes de réflexion afin de veiller à ce que les erreurs du passé ne se reproduisent plus et de souligner l'importance de transmettre la mémoire aux jeunes générations.





ENTRETIEN AVEC LE RÉALISATEUR

Quelle a été votre réaction lorsque vous avez découvert l'histoire du procès de Francfort ?

J'avais du mal à croire qu'autant d'Allemands, dans les années 1950, n'aient jamais entendu parler d'Auschwitz. J'étais persuadé que ce chapitre de l'histoire allemande avait été amplement étudié durant la période d'après-guerre. Mais en réalité, durant les années qui suivirent la fin de la guerre, ce sujet n'a quasiment pas été traité. Au contraire, la population tentait d'oublier cette sombre partie de l'histoire : ni les victimes, ni les criminels n'évoquaient ce sujet et la majorité des Allemands ne connaissaient pas Auschwitz. Ce chapitre aurait pu tomber dans l'oubli si quatre personnes courageuses – un procureur général et trois jeunes procureurs – n'avaient pas surmonté tous les obstacles pour faire éclater la vérité au procès de Francfort. Ces quatre héros ont changé l'Allemagne à jamais.

Comment caractériseriez-vous le personnage principal, le jeune procureur Johann Radmann ?

Johann est un homme de loi, plutôt sûr de lui, formaliste, humaniste et détenant des valeurs morales fortes.

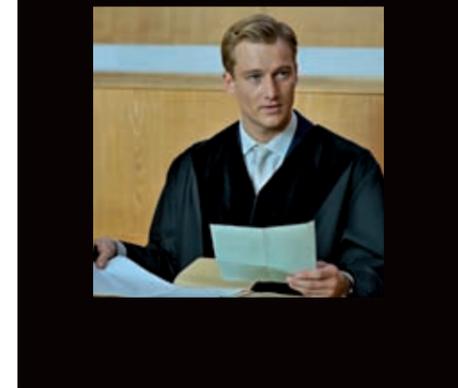
Son esprit rigide et manichéen est son talon d'Achille. Au début du film, il est certain de savoir ce qui est juste. C'est seulement au cours des événements qu'il réalisera que ce n'est pas à lui de juger autrui et qu'il devra conduire ce procès avec humilité.

Dans votre film, vous évoquez également la position adverse ?

Oui, c'était important pour nous. Évidemment nous souhaitons affronter notre passé à travers cette histoire mais la position opposée était aussi intéressante. Le chancelier fédéral allemand Konrad Adenauer avait mis en place une doctrine qui consistait à garder silencieux ce chapitre de l'histoire et c'est cette position officielle que Fritz Bauer et ses compagnons d'armes devaient faire tomber. C'est le sens de la question du Procureur Friedberg à Johann Radmann : «Voulez-vous que chaque jeune se demande si son père était un meurtrier ?»

Dans quelle mesure avez-vous pu emprunter des citations originales lors de l'écriture des dialogues ?

Beaucoup de déclarations du procureur Bauer ont été conservées grâce aux travaux de l'Institut Fritz Bauer. Nous avons également pu nous baser sur des déclarations de témoins du



procès. D'autre part, l'argumentation du procureur Lichter, qui expose que «la Sélection était un acte d'humanité destiné à sauver des vies humaines», découle vraiment de la stratégie de défense du procès de Francfort. Nous avons tenté de relater les faits historiques le plus précisément possible. Par contre nous nous sommes permis des libertés narratives concernant la vie intérieure des personnages afin d'apporter au public une vraie expérience émotionnelle.



ENTRETIEN AVEC LE PROCUREUR GÉRARD WIESE

GÉRARD WIESE EST L'UN DES TROIS PROCUREURS TRAVAILLANT POUR FRITZ BAUER GRÂCE À QUI LE PROCÈS DE FRANCFORT A PU VOIR LE JOUR. IL A INSPIRÉ LE PERSONNAGE DE JOHAN RADMANN ET A CONSEILLÉ L'ACTEUR ALEXANDER FEHLING POUR SON RÔLE. IL ÉTAIT PRÉSENT SUR LE TOURNAGE DU FILM.

CET ENTRETIEN, RÉALISÉ PAR DANIEL BONNARD, REVIENT SUR LE PROCÈS DE FRANCFORT IL Y A 50 ANS, LE 20 DÉCEMBRE 1963.



Comment avez-vous été amené à travailler sur l'affaire des crimes perpétrés à Auschwitz ?

Un an après mon arrivée au Parquet de Francfort, mon supérieur hiérarchique m'a annoncé qu'il m'affectait à l'affaire «Auschwitz» en tant que troisième homme. J'avais entendu parler de la préparation de cette procédure judiciaire dans nos services, mais je n'avais pas encore travaillé dessus. J'ai donc été introduit à l'équipe qui préparait le procès et pris connaissance des dossiers. Puis nous nous sommes répartis les différents groupes d'accusés pour rédiger un acte d'accusation de 700 pages. Nous souhaitions donner un échantillon représentatif de l'organisation du camp afin de mettre en évidence les différentes fonctions au sein de celui-ci.

De quelle partie de l'accusation vous êtes-vous occupé ?

J'étais en charge des accusés Wilhelm Boger et Oswald Kaduk. Kaduk un homme grand et plutôt costaud faisait partie du commandement de la SS depuis de nombreuses années. Boger, pour sa part, était en charge des interrogatoires auprès de la «section politique» de la Kommandantur d'Auschwitz.

Vous avez dit que la stratégie de l'accusation consistait à donner un échantillon représentatif des fonctions exercées par les accusés. Quels étaient les rangs et les fonctions des accusés ?

Le Procureur général Fritz Bauer accordait une grande importance à ce que la procédure pénale soit globale, c'est à dire qu'elle intègre tous les groupes de fonctionnaires du camp. En effet, différentes fonctions hiérarchiques étaient représentées parmi les 22 accusés : un adjudant, un groupe de médecins, un groupe de pharmaciens et d'infirmiers, des gardes, un chef de bloc, et un «Kapo» qui s'était très mal comporté avec les détenus. Bauer craignait qu'une différenciation de procédure selon les fonctions hiérarchiques occupées anéantisse son idée de juger le système concentrationnaire comme une unité. De plus, si les procédures étaient multipliées, les preuves auraient du être réexposées à chaque fois et cela aurait compliqué la venue des témoins étrangers à Francfort pour chaque procès... Bauer s'est donc battu pour que le procès réunisse un maximum d'accusés afin de faire la lumière sur le camp d'Auschwitz.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur la personnalité des accusés ?

A première vue, ils avaient l'air de citoyens ordinaires, tout à fait normaux. On ne pouvait pas lire sur leurs visages l'atrocité des actes qu'ils avaient commis ! Ils ont décrit leur parcours et ont reconnu qu'ils étaient membres du parti

nazi, membres de la SS, ou alors qu'ils y avaient été «affectés». Un des accusés s'était porté volontaire pour entrer dans la SS à l'âge de 17 ans; puis il est devenu chef de bloc à Auschwitz qu'il a dû quitter pour passer son certificat de fin d'études. Ce qui est dur à croire, c'est qu'il y est retourné après.

Apparemment, une partie des accusés était en liberté durant la procédure judiciaire. Comment l'expliquez-vous ?

Une partie des accusés était en détention préventive car les charges étaient si importantes qu'il y avait un risque de dissimulation de preuves. L'autre partie des accusés avait participé à la sélection des déportés sur la rampe d'Auschwitz mais comme ils vivaient dans des conditions familiales stables, il n'y avait pas de risque de fuite.

De nombreux survivants d'Auschwitz sont venus à Francfort pour témoigner devant la Cour. Comment avez-vous perçu ces témoins ?

Ceux qui n'étaient pas préparés étaient d'abord impressionnés par la taille de la salle et le nombre des accusés... Ensuite, ils ont fait leurs dépositions chacun à leur manière. Parfois les débats ont dû être interrompus car certains témoins pleuraient. Notre traductrice, Madame Kapkajev a fait un travail formidable car son interprétation était conforme à l'expression et l'intonation du témoin. Au lieu de faire une traduction mécanique, elle s'est mise dans la peau des victimes qui témoignaient, ce qui a contribué d'une part à rassurer les témoins et d'autre part à restituer à la cour toute l'émotion des victimes. Ce fut un avantage décisif dans ce procès.

A-t-on suffisamment laissé les témoins exprimer leurs souffrances devant le tribunal ?

La plupart des survivants avaient fait une déposition préalable durant l'enquête, ce qui nous a permis de formuler l'acte d'accusation. Ensuite, le président a mené l'audition de manière à ce que chaque témoin puisse faire part de son expérience à la cour. Ils ont pu ainsi expliquer sans retenue leurs expériences et notamment la manière dont ils ont été arrêtés, déportés et ce qu'ils ont enduré à l'intérieur du camp. La sélection sur la rampe revenait dans la déposition de quasiment tous les témoins.

Compte tenu des dépositions des témoins, quelle était la stratégie des avocats de la défense ?

Les avocats de la défense ont naturellement essayé de remettre en cause les dépositions des témoins. Ils s'étaient renseignés sur les lieux du camp principal et

sur le camp d'extermination de Birkenau et posaient des questions du type : «Où étiez-vous logés ? Comment avez-vous pu voir telle ou telle chose ?». Certains avocats de la défense ont harcelé les témoins de questions au point de provoquer l'intervention des représentants des victimes. Les témoins ne se sont pas laissés impressionner par les interrogatoires de la défense mais il était compliqué pour eux d'apporter autant de précisions dans un tel contexte, des années après les faits.

Après la déposition des 250 survivants, quelle a été votre stratégie lors du plaidoyer de l'accusation ?

Nous avons considéré Auschwitz comme un tout. C'est-à-dire que le camp principal, le camp d'extermination de Birkenau et les sous-camps constituaient les sous-parties d'un ensemble qui avait pour but l'extermination. Certains déportés étaient exterminés par le gaz, d'autres par le travail, l'extermination fonctionnait ainsi de deux manières différentes. Chaque personne avait une activité précise dans le fonctionnement de cet ensemble. Chaque accusé, les secrétaires, les adjudants, les médecins ou les pharmaciens a pris part à ce terrible dessein. Il s'agissait donc de considérer que toute personne ayant exercé une fonction à Auschwitz devait être mise en cause au minimum comme complice. Puis s'ajoutait à cela la position dans la hiérarchie du camp ou les incriminations spécifiques des témoins.

Quelle a été la réaction de la société ouest-allemande face au procès ?

C'est difficile à dire. Nous avons eu de nombreux auditeurs durant le procès. Des élèves sont venues assister à quelques débats mais je ne suis pas sûr que ça leur ait servi étant donné qu'ils n'avaient pas de travail d'enseignement complémentaire sur le procès. J'ai appris qu'un écrivain qui avait assisté au procès durant sa jeunesse a parlé de cette expérience dans son œuvre. Dans l'ensemble, j'ai du mal à estimer l'impact de cette affaire auprès du public. Une chose est sûre : le jugement du tribunal de Francfort du 20 février 1969 est entré en vigueur et a ainsi établi une vérité juridique sur le système d'Auschwitz et les exactions commises en son sein. Il y a désormais de nombreuses possibilités de se documenter sur le sujet : beaucoup d'écrits sont consultables parmi lesquels la transcription du jugement, l'acte d'accusation, Les dépositions des témoins... Il est important d'étudier cet événement car la nouvelle génération doit apprendre de son passé. On ne peut pas se débarrasser de l'Histoire.

© À l'encontre - <http://alencontre.org/europe/allemande/il-y-a-50-ans-le-proces-de-francfort-auschwitz.html>

BIOGRAPHIES



GIULIO RICCIARELLI

Giulio Ricciarelli, né à Milan en 1965, est scénariste, réalisateur et acteur.

Il suit une formation de comédien à l'école Otto Falckenberg Schule, suite à laquelle il travaillera dans plusieurs théâtres en Allemagne et jouera également dans des longs métrages comme ROSSINI en 1996.

En 2000, il fonde sa société de production, the naked eye filmproduction, avec laquelle il produit notamment les longs métrages MADRID (2002) et THE FRIEND (2003).

Puis il se lance dans la réalisation avec son premier court métrage VINCENT qui reçoit le Golden Sparrow en 2005 et est nommé pour le prix du Film européen. En 2008, il réalise LOVE IT LIKE IT IS et en 2009 son film LIGHTS est sélectionné en compétition au festival Max Ophüls Preis et nommé pour le prix du Film européen.

LE LABYRINTHE DU SILENCE est son premier long métrage en tant que réalisateur et scénariste.

FILMOGRAPHIE

- 2009 LIGHTS (court métrage)
- 2008 LOVE IT LIKE IT IS (court métrage)
- 2004 VINCENT (court métrage)



ALEXANDER FEHLING

Alexander Fehling est né à Berlin en 1981 et étudie à l'école supérieure de théâtre allemande de Berlin (Hochschule für Schauspielkunst Ernst Busch) de 2003 à 2007. Il jouera de nombreux rôles au théâtre avant de faire ses débuts cinématographiques en 2007 dans le prestigieux film de Robert Thalheim ET PUIS LES TOURISTES, pour lequel il obtient le prix Förderpreis Deutscher Film. En 2008, il joue dans LA RÉVÉLATION et 13 SEMESTRES. La même année, son rôle dans INGLOURIOUS BASTERDS de Tarantino lui donnera une notoriété internationale. Puis il tiendra le premier rôle dans YOUNG GOETHE IN LOVE de Philipp Stölzl pour lequel il obtiendra le prix métropoles du meilleur acteur, une nomination aux César allemands (german film award) et le prix Jupiter. En 2011 il reçoit le prix german shooting star à la Berlinale, qui projetait en compétition cette année-là QUI D'AUTRE À PART NOUS de Andreas Veiel dans lequel Fehling interprète le rôle d'Andreas Baader. En 2012 il joue aux côtés de Ronald Zehrfeld et August Diehl dans SHORES OF HOPE.

FILMOGRAPHIE SÉLECTIVE

- 2013 POSTHUMOUS de Erik Alder
- 2013 BUDDY de Michael Bully Herbig
- 2012 THE EXPATRIATE de Philipp Stölzl
- SHORES OF HOPE de Toke C. Hebbeln
- 2011 THE RIVER USED TO BE A MAN de Jan Zabeil
- 2010 QUI D'AUTRE À PART NOUS de Andres Veiel
- 2009 YOUNG GOETHE IN LOVE de Philipp Stölzl
- 2008 INGLOURIOUS BASTERDS de Quentin Tarantino
- 13 SEMESTRES de Frieder Wittich
- LA RÉVÉLATION de Hans-Christian Schmid
- LES BUDDENBROOK, LE DÉCLIN D'UNE FAMILLE de Heinrich Breloer
- 2007 ET PUIS LES TOURISTES de Robert Thalheim

LISTE ARTISTIQUE JOHANN RADMANN Alexander Fehling THOMAS GNIELKA André Szymanski MARLENE WONDRAK Friederike Becht SIMON KIRSCH JOHANNES KRISCH ERIKA SCHMITT Hansi Jochmann OTTO HALLER Johann von Bülow WALTER FRIEDBERG Robert Hunger-Bühler HERMANN LANGBEIN Lukas Miko FRITZ BAUER Gert Voss LISTE TECHNIQUE SCÉNARIO Elisabeth Bartel, Giulio Ricciarelli RÉALISATION Giulio Ricciarelli IMAGE Martin Langer, Roman Osin SON Original sound Günther Gries MONTAGE Andrea Mertens MUSIQUE Niki Reiser, Sebastian Pille PRODUCTION Claussen+Wöbke+Putz Filmproduktion naked eye filmproduction

PRESSE
matilde incerti
assistée de jérémy charrier
16, rue Saint Sabin - 75011 Paris
01 48 05 20 80
matilde.incerti@free.fr

DISTRIBUTION
Sophie Dulac Distribution
60, rue Pierre Charron - 75008
Paris
01 44 43 46 00

PROMOTION
Vincent Marti : 01 44 43 46 03
vmarti@sddistribution.fr

Antonia Verine : 01 44 43 46 06
averine@sddistribution.fr

PROGRAMMATION
Arnaud Tignon : 01 44 43 46 04
atignon@sddistribution.fr

CIRCULATION
Léa Charles : 01 44 43 46 02
circulation@sddistribution.fr